

# INTRODUCTION

Le jour où le général de Gaulle lançait depuis Londres son appel à la résistance contre l'invasion allemande commençait l'occupation de la ville de Caen par la Wehrmacht. Les autorités caennaises alors en place se soumettent et *la Presse Quotidienne Caennaise* souligne le calme qui règne : « Il convient de signaler l'absolue correction des premières troupes allemandes qui ont pénétré dans notre ville » (1). Le 20 juin des officiers allemands prenaient contact avec les autorités préfectorales et trois jours plus tard la Kommandantur s'installait à l'Hôtel de ville où le colonel allemand était reçu par deux adjoints au maire et le secrétaire général de la mairie. Un couvre-feu est instauré et pour faire respecter la défense de circuler après 22 heures, le maire de Caen André Detolle place sous l'autorité d'un de ses adjoints, Julien Lenoir, une police auxiliaire. Celle-ci, composée de trente-six patrouilles, était encadrée par un commissaire de police et des inspecteurs. Tandis qu'une commission

(1) *La Presse Caennaise*, 19-06-1940.

du ravitaillement est mise en place par la mairie, l'occupant prend ses premières mesures sur la presse, l'organisation du ravitaillement et de la circulation, les heures d'ouverture et de fermeture des cafés, les réquisitions, la hausse des prix et la propreté de la ville. L'heure allemande est établie et la radio anglaise interdite. Début juillet, lors d'une réunion du Conseil municipal, le maire André Detolle souligne « la façon dont les diverses autorités caennaises suivant l'exemple de Monsieur le préfet sont restées à Caen ne faisant que leur devoir » (2).

La III<sup>e</sup> République a vécu et un nouveau régime conduit par le Maréchal Pétain se met en place. Les autorités calvadosiennes accueillent favorablement ce nouveau régime. Le préfet Graux déclare devant les conseillers d'arrondissement de Caen-Falaise : « Monsieur le Maréchal Pétain est véritablement en ces jours tragiques l'homme du destin... L'âme de ce grand vieillard est le roc où nous pouvons nous réfugier et sur lequel, nous l'espérons, s'édifiera la France de demain » (3). Le discours de Boivin-Champeaux, président du Conseil général, va dans le même sens : « La France continue, mais c'est une France nouvelle qui sortira de l'épreuve ; nous la voulons rajeunie, fortifiée, purifiée surtout » (4). Tandis que l'armée d'occupation offre des concerts de musique militaire place Saint-Pierre et place de la République, l'administration civile allemande convoque une importante réunion économique à la Feldkommandantur : face à l'occupant sont réunis le préfet, son secrétaire général, les sous-préfets, les chefs de division et les responsables départementaux de différentes administrations.

(2) Ibid., 13-07-1940.

(3) *Journal de Normandie*, 17-07-1940.

(4) *La Presse Caennaise*, 27-07-1940.

Au sortir de l'été 1940, le pouvoir de l'Etat français assoit son organisation. En octobre les israélites sont invités à se faire immatriculer à la préfecture et des affiches « Entreprise juive – Jüdisches Geschäft » sont apposées sur leurs magasins. Les fonctionnaires d'origine juive sont contraints de quitter leurs fonctions en vertu de la loi du 17 juillet 1940 comme par exemple cet inspecteur principal des Contributions directes. Toutefois cette épuration de l'administration ne touche pas que les juifs. D'autres fonctionnaires sont révoqués par mesure disciplinaire (délit d'opinion) comme le trésorier-payeur général du Calvados, le médecin-inspecteur des services d'hygiène ou le directeur de l'Institut Technique de Normandie Ludovic Zoretti. Bien avant que la collaboration franco-allemande soit officialisée par la poignée de main de Montoire, une collaboration administrative, souvent plutôt subie que voulue, s'était établie comme en témoignent les rencontres entre les autorités caennaises et les officiers allemands. Cette première forme de collaboration se concrétise par un appel à la population caennaise trois semaines après Montoire : « Le Maire de Caen appelle une fois de plus, de la façon la plus pressante, l'attention de ses concitoyens sur des faits regrettables récemment constatés (affiches allemandes lacérées et coupure de câbles téléphoniques). Le Maire n'hésitera pas à déférer à l'autorité allemande les auteurs de ces actes qui subiront des peines exemplaires » (5).

A côté de cette collaboration administrative, l'idée de collaboration franco-allemande développée à Montoire et confirmée en décembre par le transfert des cendres de l'Aiglon rencontre peu à peu des adeptes

(5) *Le Bonhomme Normand*, du 15 au 21-11-1940.

dans le département. Un professeur du lycée Malherbe crée en octobre 1940 une section du Parti Populaire Français. Mais les mouvements de collaboration se développent surtout en 1941 : Jeunesse de France en janvier, Rassemblement National Populaire en février et Groupe Collaboration en septembre. Si ces mouvements dans un premier temps sont ignorés de la population caennaise, « la presse de l'hiver 1940-1941 ne permettait point à l'individu d'ignorer ou d'oublier ce thème de la collaboration franco-allemande » (6), soulignant que c'était l'intérêt même de la France. Désormais chacun pouvait choisir entre trois situations : courber l'échine et attendre des jours meilleurs, répondre à l'appel de Londres et tenter d'anticiper les jours meilleurs ou enfin collaborer avec l'occupant et profiter sur l'instant de jours soi-disant meilleurs. Si la grande majorité choisit la première solution, quelques-uns optèrent pour la lutte clandestine et quelques autres pour la vie publique avec l'occupant.

Si la Résistance calvadosienne a vu des historiens s'intéresser à elle, en revanche la collaboration dans notre département reste encore mal connue. Au plan national il a fallu attendre 1976 et un jeune historien nommé Pascal Ory pour qu'un livre fasse enfin l'histoire des collaborateurs. L'obstacle principal réside dans l'impossibilité d'accéder aux documents des Archives départementales. Les archives politiques et judiciaires n'étant pas disponibles pour l'instant, seuls les journaux restent accessibles : ceux de l'occupation pour toutes sortes de manifestations auxquelles participèrent les collaborateurs et ceux de la libération

(6) Robert L. Bennett, *Les Journaux à Caen 1940-1944*, Caen, 1969, p. 64.

pour les comptes rendus des procès de la Cour de Justice et de la Chambre Civique. En l'absence de toute autre source, la presse apparaît comme un matériau de premier ordre. Toutefois il faut rester conscient que pendant l'occupation tout esprit critique avait abandonné la presse pour cause de censure et qu'à la libération la presse se manifestait avec un esprit parfois outrageusement partisan. Ceci étant dit, la lecture et la relecture des journaux nous apportent une foule de détails concernant la vie quotidienne d'une ville ou d'un département. Cet ouvrage ne se veut pas une histoire exhaustive de la collaboration calvadosienne, mais une approche par l'étude des mouvements de collaboration. La collaboration franco-allemande prit en effet de multiples aspects : administrative, politique, économique, policière, mercenaire et charitable.

Ecartons la collaboration administrative : elle fut plus souvent subie que désirée. Beaucoup de fonctionnaires restèrent à leur poste et gèrent les affaires sans excès de zèle, profitant même de leur situation pour communiquer des renseignements à la Résistance. Mais en ce qui concerne les autres formes de collaboration, elles furent le plus souvent voulues et non subies. Adhérer à tel ou tel mouvement collaborationniste nécessitait une démarche intellectuelle dans un premier temps, ensuite matérielle pour se rendre à la permanence du mouvement. Les motivations de cette démarche sont multiples et chaque cas mériterait d'être étudié, mais très souvent le collaborateur ne s'est pas exprimé sur sa démarche : fidélité au Maréchal Pétain, attrait des régimes fascistes et rejet de la République, pacifisme, antibolchévisme, affairisme, désir local de paraître, appât du gain pour les mercenaires, etc. Mais quelle que fut la motivation du

collaborateur son adhésion à un mouvement soutenant la collaboration franco-allemande le rendait complice des exactions de l'occupant et servait ses intérêts. Ainsi nombre de collaborateurs furent des auxiliaires précieux des services allemands, le plus souvent propagandistes, mais parfois dénonciateurs.

Auxiliaires du nazisme, les mouvements de collaboration exercèrent leur activité essentiellement à Caen, mais essaimèrent aussi dans l'ensemble du département. Si les principales villes eurent une section locale, beaucoup de villages possédaient un adhérent, avoué ou inconnu; d'un groupement collaborationniste. En dépit d'une propagande soutenue, ces mouvements ne réussirent jamais la percée qu'ils attendaient, c'est-à-dire la conquête du pouvoir. Tant le régime vichyste que le régime nazi se méfiaient des collaborateurs : pour les Allemands surtout il ne fallait pas qu'ils dépassent le rôle de serviteurs dans lequel ils excélerent souvent. Pendant à peine quatre années, ouvertement ou dans l'ombre, un certain nombre de mouvements de collaboration exercèrent leur activité à Caen et dans le Calvados.